

2- Position d'expertise psychiatrique dans la relation partenariale qui doit lui permettre de **sensibiliser, venir en aide aux partenaires et aux aidants en favorisant le développement des compétences d'écoute et de compréhension des patients atteints de troubles psychiques**. La relation partenariale doit se construire dans le « faire ensemble » permettant ainsi de croiser les cultures et d'étayer les partenaires par un éclairage expert intégré à une pratique partagée. On fluidifie ainsi les flux d'informations concernant le patient et améliore la qualité du message notamment en cas d'alerte sur la situation du patient.

3-L'infirmier référent de parcours complexe **participe à la concrétisation d'une psychiatrie communautaire dans le territoire**. Il participe aux réunions techniques partenariales du territoire. Il contribue à la **valorisation de l'action de l'établissement au niveau de nos partenaires y compris ARS**. Il développe une connaissance « fine » des différents dispositifs (logement, insertion professionnelle...) lui permettant d'être **force de proposition et co-construction de projets innovants partenariaux en lien avec la politique de l'établissement**. Enfin il **participe aux CLS et CLSM au niveau du territoire sous la responsabilité du cadre de santé du CMP**.

Coordonnées de l'Infirmier Référent Parcours Complexe

M. Pierre Sévenier : T. 07 88 50 68 17
Mail : pierre.sevenier@ahsm.fr

CMP : T. 04 75 67 55 55

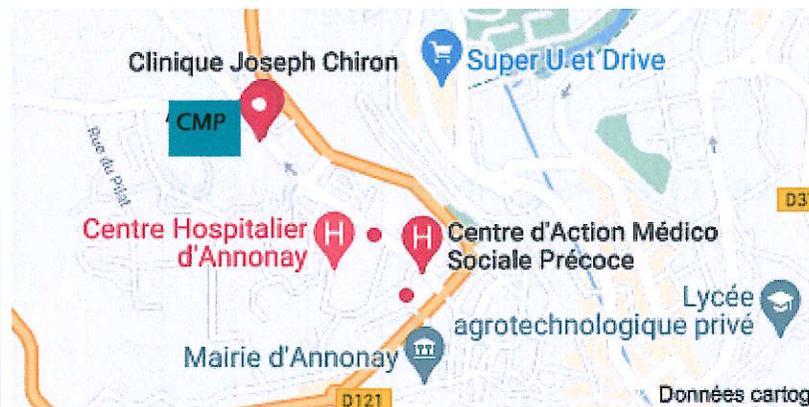
Pour accéder aux soins

A Annonay : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h, au Centre Médico-Psychologique rue Saint-Prix Barou.

T. 04 75 67 55 55

A Lamastre : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h, au Centre Médico-Psychologique Résidence le Doux 18 rue Ferdinand Herold. T. 04 75 06 33 11

Hors des heures ouvrables, à la Clinique Joseph Chiron 19 rue St-Prix Barou à Annonay 24h/24h et 7/7j ou au Service des Urgences du CHAN à Annonay.



Association hospitalière Sainte-Marie

INFIRMIER RÉFÉRENT PARCOURS COMPLEXE

Centre Médico-Psychologique

Secteur de psychiatrie adultes
Annonay/Lamastre 07G11

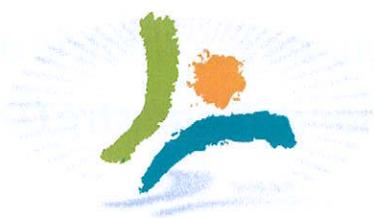


ÉTABLISSEMENTS
Sainte-Marie
ARDECHE - DRÔME

L'Association Hospitalière Sainte-Marie est une association loi de 1901 à but non lucratif, créée en 1974, qui assure, dans le cadre de sa mission de service public, des activités de prévention, de soins, de post-cure en psychiatrie générale et infanto-juvénile, prenant en charge enfants, adolescents, adultes et personnes âgées.

L'Association est présente dans huit départements du quart sud-est de la France (Allier, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Drôme, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône).

L'institution fait partie de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP). Son siège est situé à Chamaillères (Puy de Dôme).



Association Hospitalière
SAINTE-MARIE

L'offre de soins sectorisée :

En France, les services de psychiatrie et de santé mentale sont organisés selon le principe de la sectorisation. Le territoire Nord-Ardèche comprend un secteur de psychiatrie adulte intra et extra-hospitalier qui regroupe un site d'hospitalisation à temps complet, la Clinique Joseph Chiron, deux Centres Médico-Psychologiques (Annonay et Lamastre), un Hôpital de jour et un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP). Ces services de soins dépendent de l'Association Hospitalière Sainte-Marie et sont rattachés aux Etablissements Sainte-Marie Ardèche Drome. Il s'agit d'un service public. Le prix des consultations et des soins sont intégralement pris en charge par la Sécurité Sociale et ne nécessitent pas d'avance de frais.

L'objectif général :

- Prévenir les situations complexes et limiter les ruptures de parcours, le recours aux ré hospitalisations ;
- Favoriser dès le projet de sortie d'hospitalisation le projet de vie à domicile (ou substitut) ;
- Améliorer la prévention de la prise en charge des troubles psychiques dans la cité.

L'objectif intermédiaire :

- Créer et coordonner un réseau soutenant ;
- Faire évoluer les pratiques professionnelles.

Les critères généraux d'inclusion :

1. Les inconnues, l'imprévisibilité : la non-maîtrise de ces situations par les professionnel-le-s (quels qu'ils soient...) et les incidences sur les modalités d'accompagnement. Il n'existe pas de protocole ou de marche à suivre pour traiter les situations complexes, ce qui nécessite de « réinventer » les accompagnements au cas par cas.

2. Les troubles du comportement qui recouvrent parfois totalement la problématique des situations complexes dans le discours des intervenants ou des aidants.
3. La multiplicité des facteurs et des intervenant-e-s : de nombreux partenaires gravitent ou doivent être sollicités autour de ces situations, ce qui complexifie la communication entre acteurs et actrices et demande une coordination et une collaboration interprofessionnelle afin d'assurer une certaine cohérence dans l'accompagnement.

Les missions de l'Infirmier Référent Parcours Complexe

1-Le référent de parcours assure le suivi infirmier psychiatrique et les soins psychiques du patient jusqu'à ce que le niveau d'autonomie et/ou le niveau d'aide suffisent au relai de suivi de droit commun. Les interventions du référent de parcours situation complexe ont vocation à **favoriser l'inclusion**. Le référent parcours intègre « l'équipe » formée par les différents intervenants autour du patient dans une logique de **coresponsabilité**. Le « travailler ensemble » est présidé par les valeurs du partenariat, **d'une responsabilité partagée à tous les niveaux de l'accompagnement et par tous les acteurs**. Le patient est au centre des décisions qui sont prises, son avis préside aux orientations de l'accompagnement. Les aidants sont associés aux décisions avec le consentement du patient. La complexité est considérée maîtrisée lorsque les critères ne sont plus réunis, l'infirmier référent de parcours complexe accompagne alors le patient vers un suivi de droit commun au sein du CMP.